



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-neuvième session**

Point 51 de la liste préliminaire\*

**Rapport du Comité spécial chargé  
d'enquêter sur les pratiques israéliennes  
affectant les droits de l'homme du peuple  
palestinien et des autres Arabes  
des territoires occupés**

**Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter  
sur les pratiques israéliennes affectant les droits  
de l'homme du peuple palestinien et des autres  
Arabes des territoires occupés**

**Rapport du Secrétaire général**

*Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 68/80 de l'Assemblée générale, porte sur la mise à la disposition du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés de tous les moyens nécessaires et du personnel dont il pourrait avoir besoin.

---

\* A/69/50.



1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/80 de l'Assemblée générale.
2. Conformément au paragraphe 8 de ladite résolution, le Secrétariat a continué de mettre à la disposition du Comité spécial tous les moyens nécessaires et de lui fournir le personnel dont il pourrait avoir besoin pour appuyer les travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Ce dernier a été épaulé directement dans l'exécution de son mandat par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le centre d'information des Nations Unies au Caire, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département de l'information et les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies en Égypte et en Jordanie. Le Comité spécial a également reçu l'aide de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.
3. Ces organismes ont essentiellement appuyé la mission d'enquête que le Comité spécial effectue annuellement dans la région. Compte tenu du refus persistant d'Israël de coopérer avec lui, le Comité spécial n'a pas pu se rendre dans les territoires occupés dans le cadre de son mandat. Les conditions de sécurité s'étant dégradées dans la région, il ne s'est pas rendu dans la bande de Gaza en traversant le passage de Rafah depuis l'Égypte, comme il l'avait fait en 2011 et 2012. Il s'est en revanche rendu à Amman les 1<sup>er</sup> et 3 juin et au Caire les 4 et 5 juin 2014. Pendant sa mission, il a recueilli des témoignages et des informations auprès de 35 victimes, témoins, hauts responsables et représentants d'organisations qui s'emploient à réunir des preuves concernant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées dans les territoires occupés et à prévenir ces violations. Les témoignages recueillis sont consignés dans le rapport du Comité spécial que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.

#### **Département de l'information**

4. En application du paragraphe 8 d) de la résolution 68/80, les activités suivantes ont été entreprises par le Département de l'information.
5. Le Département a continué de couvrir les travaux du Comité spécial en utilisant des outils de communication traditionnels et les plateformes des réseaux sociaux pour faire état, dans plusieurs langues, des rapports du Comité et d'informations relatives à ses activités.
6. La Section des communiqués de presse du Département a publié sans délai des communiqués détaillés et fiables, en anglais et en français, quand le Comité spécial a présenté des rapports à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et à l'Assemblée générale.
7. Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias et le Centre de documentation pour les médias ont adressé les rapports du Comité spécial et les communiqués de presse des Nations Unies s'y rapportant par courrier électronique à leurs abonnés, qu'ils ont aussi informés des activités du Comité spécial en utilisant les médias sociaux.

8. Les activités du Comité spécial ont également été mises en avant sur le portail du Centre d'actualités de l'Organisation des Nations Unies, qui diffuse les informations dans les six langues officielles de l'Organisation. Des informations ont été mises en ligne et diffusées au moyen du service de courrier électronique, du flux RSS et des comptes Facebook et Twitter du portail. Elles ont été reprises par tout un ensemble de sites Web externes, dont ceux d'agrégateurs de contenu touchant un large public et de divers organes de presse établis à Cuba, en Égypte, en Inde, au Pakistan, dans l'État de Palestine et aux États-Unis d'Amérique.

9. La Radio des Nations Unies, qui émet quotidiennement dans les six langues officielles de l'Organisation, ainsi qu'en kiswahili et en portugais, et toutes les semaines en hindi, urdu et bengali, a mis en vedette des questions et des informations relatives au mandat du Comité spécial, notamment en diffusant des nouvelles et des émissions concernant le bouclage de la bande de Gaza par Israël, les initiatives de l'UNRWA, les activités des rapporteurs spéciaux et les conditions économiques et sociales et la situation des droits de l'homme que connaissent en général les populations vivant dans le territoire palestinien occupé.

---